

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mai 2017, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum. En l'absence de Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Étaient présents :
Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay
Régis Pilote

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2017
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 194-17 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DÉFINITIONS D' « ABRI SOMMAIRE » ET D'HABITATION « BIFAMILIALE », D'AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE TYPE CABANON/REMISE/SAUNA AUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES, RETIRER L'ARTICLE 7.2.4 SUR LES VENTES DE GARAGE, CRÉER LA ZONE V-09 À MÊME LA ZONE V-01 ET ADAPTER CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ANNEXE 7, PAE DU DOMAINE CHARLEVOIX.»
6. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
7. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
8. ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2017-2020
9. RÉOLUTION DEMANDE MADA
10. DÉROGATION MINEURE 58-2017 – 2667, ROUTE DU FLEUVE
11. DÉROGATION MINEURE 59-2017 – 2242, ROUTE DU FLEUVE
12. RÉOLUTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
13. CONGRÈS ADMQ
14. RÉOLUTION TRAVAUX DE VOIRIE
15. RÉOLUTION VOIE D'ATTENTE – TRAVERSIER ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
16. MOTION DE FÉLICITATIONS M. JEAN-GUY TREMBLAY
17. DEMANDE DE DON ET DE PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS :
 - CLUB DE SKI DE FOND
 - TOURNOI DE GOLF MAINS DE L'ESPOIR
 - REPAS CHAIRE DE RECHERCHE
 - COCKTAIL-BÉNÉFICE FONDATION DU CAMP LE MANOIR
 - SOUPER-CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
18. REPRÉSENTATION
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

76-05-17 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

77-05-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2017.

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté.

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017 soit adopté.

78-05-17 Adoption des comptes

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	907.74 \$
ADMQ - Formation avril, Congrès juin	946.24 \$
ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX	469.35 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	5 173.88 \$
BELL CANADA	253.05 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	135.50 \$
CANADA POST CORPORATION	97.09 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	86.20 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	115.86 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	66.49 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	56.00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	208.08 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 159.72 \$
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX	224.20 \$
MJS	80.48 \$
MRC DE CHARLEVOIX	191.90 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	126.45 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	29.66 \$
SAAQ	299.10 \$
SONIC	3 945.49 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 957.26 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (Cour municipale)	1 286.00 \$
VISA	25.59 \$
	<hr/>
	17 882.67 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

BOUCHARD GRÉGOIRE	28.79 \$
BOUCHARD PATRICK	32.44 \$
BELL CANADA	94.80 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	428.39 \$
BRIGADE DES POMPIERS 1	7 983.00 \$
ESSO	99.43 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	576.37 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	95.02 \$
MEDIMAGE	787.03 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	29.88 \$
	<hr/>
	10 155.15 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	94.80 \$
BELL MOBILITÉ	116.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	423.55 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	162.98 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3.44 \$
ESSO	3 810.98 \$
GARAGE DENIS MORIN INC.	1 649.89 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 556.63 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	80.48 \$
HEWITT	460.87 \$
HYDRO-QUEBEC	410.70 \$
LOCATION GALIOT INC.	268.49 \$
MARC TRUDEL	229.95 \$
PIÈCES D'AUTO LA MALBAIE	64.34 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	51.72 \$
R.N. SPORT	104.62 \$
	<hr/>
	11 489.44 \$

ÉCLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUEBEC	865.22 \$
	<hr/>
	865.22 \$

PROJET RÉNOVATIONS BUREAU

ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	453.07 \$
	<hr/>
	453.07 \$

BELL MOBILITÉ CELL.	40.24 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 657.33 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	220.20 \$
	<hr/>
	1 917.77 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

GAUTHIER CLAUDE	285.00 \$
BELL CANADA	94.39 \$
FQM	88.57 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	197.02 \$
	<hr/>
	664.98 \$

LOISIRS ET CULTURE

BOLDUC ANNIE	49.00 \$
HARVEY STÉPHANE	49.00 \$
BELL CANADA	101.70 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	12 065.00 \$
	<hr/>
	12 264.70 \$

TRAVAUX TECO

TETRA TECH	4 484.03 \$
	<hr/>
	4 484.03 \$

URBANISME

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	270.19 \$
POSTE CANADA	89.68 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	2 951.19 \$
	<hr/>
	3 311.06 \$

MRC CHARLEVOIX

MRC CHARLEVOIX - QUOTE-PART ÉVALUATION 2017	68 249.00 \$
- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	68 784.00 \$
	<hr/>
	137 033.00 \$

DONS

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX	50.00 \$
	<hr/>
	50.00 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

2 135.00 \$

2 135.00 \$

TOTAL

202 706.09 \$

Dépôt du rapport financier au 31 mars 2017

Le rapport financier de la municipalité des Éboulements au 31 mars 2017 est déposé.

79-05-17 Adoption du règlement n° 194-17 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les définitions « d'abri sommaire » et d'habitation « bifamiliale », d'ajouter des dispositions pour la superficie des bâtiments accessoires de type cabanon/remise/sauna aux habitations multifamiliales, retirer l'article 7.2.4 sur les ventes de garage, créer la zone V-09 à même la zone V-01 et adapter certaines dispositions de l'annexe 7, PAE du Domaine Charlevoix »

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE la municipalité a jugé favorable de modifier son règlement de zonage afin de corriger les définitions d'abri sommaire et d'habitation bifamiliale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite intégrer une nouvelle disposition relativement à la superficie maximale de constructions accessoires pour les habitations multifamiliales;

ATTENDU QUE la municipalité a des dispositions traitant des ventes de garage à l'intérieur de son règlement sur la qualité de vie;

ATTENDU QUE la municipalité a jugé à propos de créer une nouvelle zone à l'intérieur du territoire du Domaine Charlevoix afin de concentrer l'usage de résidences de tourisme dans un secteur bien précis;

ATTENDU QU'il a été jugé pertinent d'apporter des modifications à la définition d'abri sommaire au 1^{er} projet de règlement;

ATTENDU QU'une modification de l'annexe 3 et de l'annexe 4 a aussi été apportée au 1^{er} projet de règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 avril 2017;

ATTENDU QU'à la suite à cette consultation publique, un second projet de règlement a été adopté la même journée;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu, en date du 29 avril 2017, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 194-17;

ATTENDU QUE les annexes 1, 2 3 et 4 font partie intégrante du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le n° 194-17 soit adopté;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de Charlevoix;

80-05-17 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 138 600 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
50-06	52 200 \$
131-11	86 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 138 600 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéro 50-06 et 131-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 9 mai 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	14 700 \$
2019	15 100 \$
2020	15 400 \$
2021	15 900 \$
2022	16 300 \$ (à payer en 2022)
2023	61 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 131-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

81-05-17 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 9 mai 2017 au montant de 138 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 50-06 et 131-11. Ce billet est émis au prix de 98,16600 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

14 700\$	1,50 %	9 mai 2018
15 100 \$	1,60 %	9 mai 2019
15 400 \$	1,75 %	9 mai 2020
15 900 \$	1,95 %	9 mai 2021
77 500 \$	2,05 %	9 mai 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

82-05-17 Adoption de la politique culturelle 2017-2020

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'adopter le renouvellement de l'entente de développement culturel 2017-2020 de la MRC de Charlevoix.

83-05-17 Résolution MADA

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser le projet d'installation d'un siège d'escalier à l'édifice municipal des Éboulements et de payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus reliés à cette installation.

84-05-17 Demande de dérogation mineure n° 58-2017 2667, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° 58-2017 au 2667, route du Fleuve, à l'effet de construire un garage d'une superficie de 77,3 m² alors que la superficie maximale autorisée est de 75 m² pour la construction d'un garage en cour avant, tel que stipulé au règlement de zonage n° 117-11, chapitre 5, tableau 5.1;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure et qu'elle ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure n° 58-2017 au 2667, route du Fleuve.

85-05-17 Demande de dérogation mineure n° 59-2017 au 2242, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° 59-2017 au 2242, route du Fleuve, à l'effet d'autoriser 12 cases de stationnement plutôt que 14, comme prescrit par la norme de stationnement à l'article 9,4 du règlement de zonage n° 117-11;

CONSIDÉRANT que le demandeur a tenté de respecter cette norme, mais que l'espace disponible est trop restreint pour la respecter ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure n° 59-2017 au 2242, route du Fleuve.

86-05-17 Résolution « Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet - Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

87-05-17 Congrès ADMQ

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser la directrice générale Linda Gauthier à assister au congrès annuel de l'ADMQ les 14, 15 et 16 juin au centre des Congrès à Québec au coût de 596.72 \$ incluant les taxes;

- de défrayer les coûts de transport et d'hébergement qui y sont rattachés.

88-05-17 Résolution travaux de voirie

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de poser de l'asphalte recyclé dans le chemin des Cyprès à même le fonds de voirie;
- de poser de l'asphalte concassé à l'entrée du rang Saint-Nicolas à même le budget de fonctionnement;
- de procéder au nettoyage de la rivière sous le pont de Cap-aux-Oies à même le budget de fonctionnement.

89-05-17 Résolution voie d'attente – Traversier de St-Joseph-de-la-Rive

CONSIDÉRANT QUE lors des journées de fort achalandage du traversier St-Joseph-de-la-Rive/Isle-aux-Coudres, la voie d'attente se prolonge sur quelques kilomètres, soit jusqu'à la rue Félix-Antoine-Savard ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces journées, la circulation à l'intersection du chemin du Quai, du chemin de l'Anse, de la côte à Godin et de la rue Félix-Antoine-Savard devient problématique;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces journées, la circulation sur la rue Félix-Antoine-Savard peut se faire que sur une seule voie, l'autre voie étant occupée par la voie d'attente du traversier, ce qui compromet la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QU'une centaine de résidences sont touchées par ces débordements;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre réunissant les municipalités des Éboulements et de L'Isle-aux-Coudres, la Société des Traversiers et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a eu lieu afin de trouver une solution à cette problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la proposition temporaire suivante soit adressée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, à savoir :

- D'aménager une voie d'attente supplémentaire sur le chemin des Marguerites,
- D'engager le personnel nécessaire afin de coordonner la circulation,
- D'entreprendre les mesures nécessaires dans le meilleur délai possible afin d'assurer la mise en place de la solution proposée;

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et à la Société des Traversiers.

90-05-17 Motion de félicitations à Monsieur Jean-Guy Tremblay

Diane Tremblay, conseillère, adresse une motion de félicitations à Monsieur Jean-Guy Tremblay, Meunier, pour avoir obtenu le prix « Porteur de Traditions » dans le cadre des Prix du Patrimoine de Charlevoix » le 27 avril 2017.

91-05-17 Demande de dons et de participation à des événements

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder les dons suivants :

- Don au club de ski de fond : 1 250 \$
- Don à l'organisme Les Mains de l'Espoir : 50 \$
- Billet pour le repas lors de la conférence de la chaire de recherche en partenariat sur l'attractivité et l'innovation en tourisme : 35 \$
- Deux billets de participation au cocktail-bénéfice de la Fondation du Camp Le Manoir : 100 \$
Un billet pour le dîner-conférence de la Chambre de Commerce avec Monsieur Jean-François Lisée : 45 \$

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe

92-05-17 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 50, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Danièle Tremblay
Secrétaire-trésorière adjointe